



NOUVEAU

■ SENSOR *premium*

est un détecteur d'immersion autonome alimenté par 4 piles LR20. Fixé sur la margelle de la piscine il dispose d'une puissante sirène intégrée.

■ SENSOR *premium PRO*

est complété d'une télécommande.



■ SENSOR *domo*

est un dispositif d'informations déportées. Destiné au confort de l'utilisateur, il se présente sous la forme d'un boîtier autonome et nomade placé dans l'habitation.

CE SYSTÈME D'ALARME NE SE SUBSTITUE PAS À LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE. IL N'A PAS POUR BUT NON PLUS DE SE SUBSTITUER À LA VIGILANCE DES PARENTS ET/OU DES ADULTES RESPONSABLES, QUI DEMEURE LE FACTEUR ESSENTIEL POUR LA PROTECTION DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS.

COORDONNÉES REVENDEUR :

maytronics
Exceptional Pool
Experience

ZI Athélia 2 - 34 avenue des Tamaris - 13704 La Ciotat cedex - FRANCE
T. 04 42 98 14 90 - F. 04 42 08 64 46 - www.maytronics.fr - contact@maytronics.fr

www.aquasensor.com

SA au capital de 430 003,90 € - RCS Marseille 2002 B 01104 - SIRET 441 743 002 00053 - NAF 316 D



SENSOR *premium*
by maytronics

02.2012 - création.impression : ALRIS

ALARMES DE PISCINE

NOUVELLE GÉNÉRATION

 Sécurité

SYSTÈMES D'ALARME POUR PISCINE

NOUVELLE GÉNÉRATION

L'alarme de piscine la plus vendue

Maytronics : leader de la sécurité piscine

La Loi française impose qu'un dispositif de sécurité normalisé équipe toute piscine privative (enterrée et non close) à usage individuel ou collectif depuis le 31 décembre 2005.

Nos systèmes d'alarme de piscine obtiennent la confiance de plus de 2 000 revendeurs et professionnels.

Conformité

Norme NF P90-307-1 : 2009 et au décret du 16 juillet 2009

Sensor Premium™ a été soumis à la totalité des tests normatifs. Passés avec succès sous le contrôle rigoureux du laboratoire indépendant (LNE), ils permettent à Sensor Premium™ de répondre à l'ensemble des exigences de la Norme Française NF P90-307-1 : 2009 et au décret du 16 juillet 2009.

Sensor Premium™ est livré avec son attestation de conformité.



Principe de fonctionnement

En cas d'immersion ou de chute dans la piscine, les centrales de détection détectent et analysent la vague sous-marine et déclenchent leur(s) puissante(s) sirène(s) d'alarme.

Toutes nos alarmes de piscine bénéficient de la remise en route automatique après baignade et d'une garantie de 2 ans.

Avantages de nos alarmes de piscine

- ✓ conformité à la Norme Française NF P90-307-1 : 2009 et au décret du 16 juillet 2009
- ✓ environnement bassin préservé
- ✓ simplicité d'installation et d'utilisation
- ✓ remise en route automatique
- ✓ absence de déclenchement intempestif des nouvelles générations d'alarmes

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

| | |
|---|--------------------|
| conforme à la norme NF P90-307-1 : 2009 et au décret du 16 juillet 2009 | ● |
| remise en route automatique après baignade | ● |
| signalisation des périodes de non surveillance | ● |
| clefs magnétiques pour activation et changements de modes | ● |
| sirène intégrée (minimum 100 dB) | ● |
| sirène déportée avec liaison radio sécurisée | <i>en option</i> |
| signal de défaillance | ● |
| signal de batterie faible | ● |
| kit de fixation | ● |
| piles alcalines fournies | ● |
| coque résistante aux chocs et aux U.V. | ● |
| télécommande pour activation et changement de mode | <i>Premium Pro</i> |